

Editorial :

Point d'orgue de l'année 2013, la journée de manifestation du 23 novembre « *Sainte Montaine village en péril* » organisée par la SMSE, a permis de mobiliser contre le projet de carrière, une centaine de personnes, les élus du canton (conseiller général, député, président du SIVOM, maires de Ménétréol et de Sainte Montaine), les adhérents de la SMSE, les représentants des associations reconnues d'utilité publique, la presse et la télévision.

Cette journée qui fût une réussite pour notre petit village en appelle d'autres.

Depuis l'association qui regroupe 200 adhérents a obtenu, sous forme papier et électronique plus de 1300 signatures pour la pétition.

Elle a du s'adjoindre les services d'un cabinet d'avocats spécialisés dans ce type de procédures afin d'anticiper les futures échéances (enquête publique, tribunal administratif).

La récente nomination d'un nouveau préfet dans le Cher a permis au travers d'une lettre recommandée adressée à Mme la Préfète le 21 janvier 2014 de rappeler l'opposition du village contre ce projet.

Les actions conjointes de la SMSE et de la mairie ont permis d'obtenir un rendez-vous chez le sous-préfet de Vierzon le 19 février 2014.

Durant cet entretien de deux heures la SMSE et la mairie ont pu exposer leurs arguments afin que ce projet « ne sorte pas des cartons ».

Mais la partie est loin d'être gagnée, c'est pourquoi la mobilisation de tous et votre soutien nous sont nécessaires.

MB



Projet de carrière

Qu'est ce qu'une zone « Natura 2000 » ?

Sainte Montaine est situé dans un Site d'Intérêt Communautaire (SIC) référencé FR 2402001 Sologne (voir carte ci-dessous).

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union Européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Les objectifs sont :

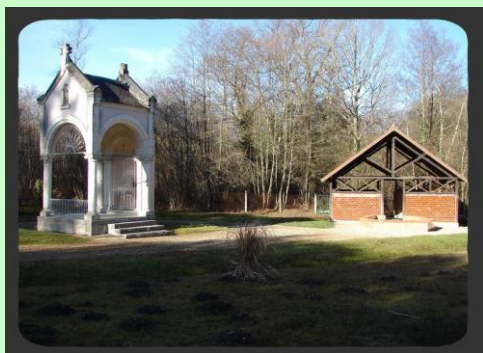
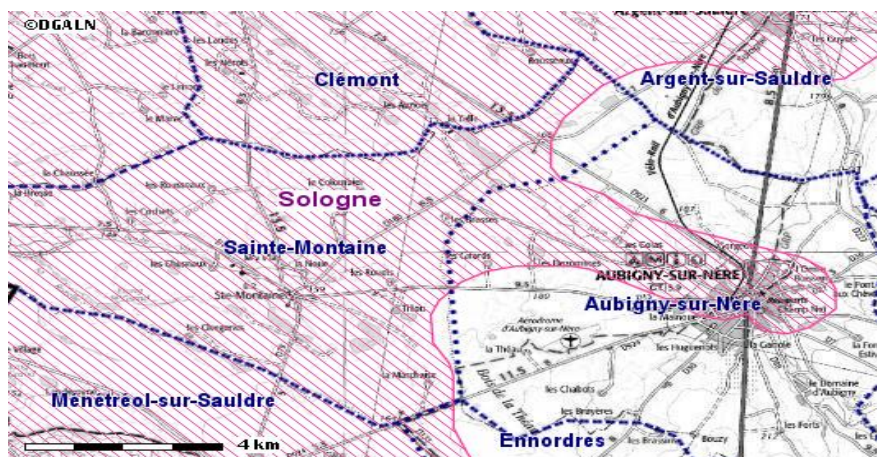
- préserver la diversité biologique
- valoriser le patrimoine naturel de nos territoires

Le réseau Natura 2000 est institué par deux directives européennes :

- la « directive habitats-faune-flore » : sur la conservation des habitats naturels, de la faune (sauf oiseaux) et de la flore sauvages.
- La « directive oiseaux » sur la conservation des oiseaux sauvages : elle prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux sauvages rares ou menacées.

Dans chaque pays sont désignés en Zone de Protection Spéciale (ZPS) les sites les plus appropriés pour la conservation des habitats de ces espèces.

L'ensemble des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Zones de Protection Spéciale (ZPS) constituent le réseau Natura 2000.



Calendrier :



- 23 novembre 2013 : marche de protestation « Ste Montaine village en péril »
- 24 novembre 2013 : reportage France 3 Centre
- 14 décembre 2013 : Assemblée Générale ordinaire
- 21 janvier 2014 : courrier au nouveau préfet du Cher
- 31 janvier 2014 : rencontre avec le maire
- 19 février 2014 : rendez-vous avec le sous-préfet Mr Boucourt à Vierzon (Maire + adjoint + SMSE)
- mai 2014 : stand à la journée marche et vtt du village

Site internet de l'association :

WWW.SMSE18.org

[Pour adhérer ou nous joindre :](#)

**Sainte Montaine Sauvegarde de l'Environnement
24 rue principale
18 700 SAINTE MONTAINE**

Mail : SMSE@free.fr